

MODALITES SELECTIONS

Cyclo-cross 2024-2025

Le manager technique territorial est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission de cyclo-cross.

Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.

Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.

La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

Le Manager Technique Territorial, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

Les actions pour la saison 2024-2025

CALENDRIER REGIONAL / PRECONISATIONS

La commission cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté préconise pour les catégories séniors de faire 2 épreuves :

- Course A regroupant les espoirs et séniors hommes de moins de 45 ans (1981 à 2006)
- Course B pour les séniors nés avant 1981

Un coureur relevant de la course B peut opter pour prendre le départ de la course A.

La commission préconise également aux organisateurs sur la course A de récompenser le 1^{er} des + de 40 ans (née entre 1981 et 1985).

Sur la course B, le premier des + de 50 ans sera récompensé également. (Né avant 1975)

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

5 manches sont au calendrier régional :

1 ^{ère} manche : 13 octobre : BELFORT
2 ^{ème} manche : 3 novembre : QUINTIGNY
3 ^{ème} manche : 17 novembre : NEVERS MAGNY COURS
4 ^{ème} manche : 8 décembre : VAL D'AMOUR
5 ^{ème} Manche : 28 décembre : CHAZOT (Nocturne)

4 Courses :

Seniors/U23 Hommes
Seniors/U23/U19 Femmes
U19 Hommes
U17 Hommes – Femmes

Grille de prix pour la catégorie scratch séniors au total des 4 manches (Espoirs compris) :

Seniors/U23 Homme SCRATCH	Seniors/U23/U19 Femme SCRATCH	U19 F	U19 H
1 ^{er} : 170 euros	1 ^{ère} : 170 euros	1 ^{ère} : 100€	1 ^{er} : 100€
2 ^{ème} : 130 euros	2 ^{ème} : 130 euros		
3 ^{ème} : 100 euros	3 ^{ème} : 100 euros		

Des lots seront attribués pour les catégories U17 (H/F) et U19 Hommes/Femmes.

Grille de points : Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

~~1 JOKER sera attribué pour la catégorie cadets/cadettes et sera pris en compte lors de la dernière manche. Il n'existe plus de Joker pour l'édition 2024-2025.~~

COUPE INTER-REGIONALE - U17 Filles/Garçons ROCROI (GEST) – 6 OCTOBRE 2024

L'ordre de mise en grille se fera uniquement sur les 2 meilleurs résultats sur les premiers cyclo-cross au calendrier de la Bourgogne Franche Comté en fonction du barème de mise en grille de points (ANNEXE : Grille de points de C. FLACELIERE – Modification de la grille de points pour la Coupe BFC).

Les 3 premiers cyclo-cross au calendrier BFC qui feront appui sont les suivants :

- 15 septembre : Val d'Usiers
- 22 Septembre : Morteau
- 29 septembre : Toulouse le Château

La participation aux manches de la Coupe de France Cyclo-cross U17 (F & G) est soumise à des quotas par Comité Régional. Ces quotas sont définis à l'issue de l'Inter-région Cyclo-cross sur la base du classement de chaque catégorie.

Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

Les engagements ainsi que le déplacement des coureurs se font par les clubs.

Les 57 premiers U17 garçons et les 26 premières filles libèrent des quotas pour le comité régional.

La participation à cette compétition est obligatoire pour prétendre à une sélection sur l'une des manches de Coupe de France de Cyclo-cross. (* Sauf cas exceptionnel)

Pour plus d'informations, annexe : [Règlement ITR 2024-2025 CX](#)

Sélection et mise en grille Coupe de France

Lien pour consulter le règlement : [Règlement CDF 2024-2025](#)

1^{ère} manche de la coupe de France à Nommay 19 et 20 octobre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi (GEST). Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les résultats sur la Manche Inter-régional de Rocroi
- Les 3 meilleurs résultats (en points de la grille Flacelière) à partir du 15 septembre

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères. → FICHE ANNEXE : Grille Christophe FLACELIERE

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon le classement de mise en grille régional en se basant sur les 3 meilleurs résultats à compter du 15 septembre. (Cf. ANNEXE GRILLE FLACELIERE).

Sélection avec le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour ce premier week-end de la Coupe de France CX.

2^{ème} manche de la coupe de France à PIERRIC (PDLL) 9 et 10 novembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/10 au 3/11 (CDF, Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur la première manche de la CDF

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/10 au 3/11.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manager Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leur permettant de participer à ces épreuves nationales. 10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats sur la première manche de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

3^{ème} manche de la coupe de France à Troyes (GEST) les 23 et 24 novembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 1/11 au 17/11 (Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur les 2 premières manches de la CDF

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 1/11 au 17/11.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Prise en charge par le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour cette manche de la Coupe de France.

4^{ème} manche de la coupe de France à La ferté Bernard (PDLL) les 14 et 15 décembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 17/11 au 8/12 (Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur les 3 premières manches de la CDF

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 17/11 au 8/12.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manager Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leurs permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur les 3 premières manches de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.

CHAMPIONNAT REGIONAL

4-5 Janvier – AUXERRE

Ordres de mise en grille :

U17 :

- Classement de la Coupe de France
- Classement de la Coupe Bourgogne Franche Comté
- Classement de mise en grille régionale.

Autres catégories :

- Classement UCI
- Classement coupe BFC
- Classement selon le barème de mise en grille régionale

Attribution des maillots * :

- Master 1980-1971
- Master 1970-1965
- Master 1964 et avant
- Master Femmes
- U17 H
- U17 F
- U19 H
- U19 F
- U23 Femme
- U23 Homme
- Seniors Hommes **
- Seniors Femme **

*Minimum 3 participants pour attribuer un titre dans la catégorie concerné.

** Un seul maillot sera décerné si le 1^{er}/1^{ère} est un/une U23

Organisation :

Pas de 80% sur les courses féminines.

Les horaires des courses sont à faire valider par la commission CX au moins un mois avant l'épreuve.

Toutes les féminines sont regroupées en une seule course.

La formation des coureurs

Une journée de stage de perfectionnement technique cyclo-cross se fera les 29 et 30 octobre prochain à Besançon.

La journée du 29 octobre sera consacrée à la catégorie U17 H/F.

La journée du 30 octobre sera consacrée à la catégorie U19 H/F.

→ Une sélection de 10 coureurs (H/F) sera faite en tenant compte des résultats de début de saison en se basant selon la Grille Flacelière.

Un stage de préparation du Championnat de France sera prévu les 30 et 31 décembre pour les U17-U19 sélectionné(e)s.

Championnat de France à Pontchâteau (PDLL) Les 11 et 12 janvier 2025

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Pour le championnat de France, l'Équipe Technique Régionale prendra en charge financièrement tous les sélectionnés BFC des catégories U17-U19. (**Règlement de la Coupe de France – Article 20.1 – Page 14**)

Pour les autres catégories, les frais sont à la charge du coureur mais l'accompagnement pourra se faire selon les disponibilités.

Les critères de sélection du championnat de France sont les suivants :

Critères de sélection Championnats de France Cyclo-cross PONTCHATEAU (PDLL)

Comité régional Bourgogne Franche Comté

1. Pour pouvoir participer au Championnat de France Cyclo-cross :

Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge. Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

- **U17 Filles** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

- **U17 Garçons** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :

- Des résultats sur les Coupe de France
- Priorité aux U17-1
- Des résultats sur la Coupe de BFC
- Des résultats sur les championnats Régionaux

- **U19 Femmes** : Les 20 premières de la Coupe de France et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **U19 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Priorité aux U19-1
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat Régional
- **U23 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat régional
- **Elite Femmes** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **Elite Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupes de France
 - Des résultats sur le Championnat Régional BFC
 - Des résultats sur la Coupe de BFC

Le Comité Régional inscrira les coureurs qui répondent à l'un de ces critères.

Toutefois, c'est à lui de faire connaître sa volonté de participer auprès du MTT jusqu'au 5 janvier.

La prise en charge des frais n'incombera pas au Comité Régional.

Le coureur se verra remettre un maillot du CR la veille de son épreuve.

2. Pour être pris en charge par le comité régional sur le Championnat de France de Cyclo-cross, le coureur doit avoir réalisé l'un des résultats suivants :

- Champion(ne) régionale BFC U17/U19/U23 (AUXERRE 5 Janvier)
- U17 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U17 Hommes : Top 40 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Hommes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Hommes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Femmes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France

La participation au Championnat régional de Cyclo-cross est OBLIGATOIRE pour tout coureur participant au championnat de France. (5 janvier : AUXERRE)

Le 4/09/2024
La Manager Technique Territorial
Marine STRAPPAZZON

ANNEXE : GRILLE DE POINTS C.FLACELIERE

Actualisé au 4 septembre 2024

Grille de points Cyclo-cross U17 – U19 – Senior – Master

Nbr partants VS Place	-10	10-25	26-40	+40	Coupe BFC	Chpt BFC Cpe de France Master <45ans	Coupe et Chpt de France
1	5	15	20	25	40	40	45
2	3	10	15	20	35	35	42
3	2	8	13	17	30	30	40
4	1	7	10	15	26	26	39
5		6	9	14	22	22	38
6		5	8	13	18	18	37
7		4	7	12	15	15	36
8		3	6	11	13	13	35
9		2	5	10	12	12	34
10		1	4	9	11	11	33
11			3	8	10	10	32
12			2	7	9	9	31
13			1	6	8	8	30
14			1	5	7	7	29
15			1	4	6	6	28
16				3	5	5	27
17				2	4	4	26
18				1	3	3	25
19				1	2	2	24
20				1	1	1	23
21							22
22							21
23							20
24							19
25							18
26							17
27							16
28							15
29							14
30							13
31							12
32							11
33							10
34							9
35							8
36							7
37							6
38							5
39							4
40							3